

Conseils pour intégrer la formation CAP AEPE

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Les métiers de la petite enfance, aide-auxiliaire de puériculture en structure d'accueil ou ATSEM en école maternelle sont en tension sur notre territoire. Les structures se développent, s'agrandissent ou vont devoir faire face à des départs en retraite importants.

Le secteur de la petite enfance concerne les enfants de moins de 6 ans.

Les métiers d'ATSEM, ASEM, agent de crèche sont accessibles au niveau BEP-CAP. Le CAP AE PE est obligatoire pour se présenter au concours Atsem.

Dans le secteur public, les principaux recruteurs sont les communes et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Hors secteur public, ce sont des associations, des entreprises privées et des parents employeurs d'assistants maternels ou des maisons d'assistants maternels.

Dans un premier temps, nous vous engageons à vous renseigner, faire une enquête métier, rencontrer des professionnels pour évaluer vos chances de travailler dans ce domaine. Vous pouvez aussi envisager un **bilan de compétences** ou une immersion professionnelle <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> (voir France Travail ou Transition Pro)

Pour en savoir plus :

Inscrivez-vous à nos réunions d'information collective

Par mail à contact3s@greta-vdl.fr

(Durée environ 1 heure)

Au Greta – lycée Grandmont 6 avenue de Sévigné – Tours Sud			
Mercredi 21 février 2024	à 14h30	Mercredi 15 mai 2024	à 14h00
Judi 29 février 2024	à 10h30	Mercredi 05 juin 2024	à 14h00
Judi 14 mars 2024 (visio)	à 18h30	Lundi 17 juin 2024	à 14h00
Lundi 18 mars 2024	à 10h30	Lundi 01 juillet 2024	à 14h00
Mercredi 27 mars 2024	à 14h00	Mercredi 10 juillet 2024	à 14h00
Mardi 16 avril 2024	à 14h00	Lundi 02 septembre 2024	à 10h30
Mercredi 24 avril	à 14h00	Mercredi 18 septembre 2024	à 10h30
Au Lycée Clouet 8 rue Lepage – Tours Nord			
Samedi 06 avril 2024 à 10h30			

Vos contacts :

Florence Meunier, coordinatrice pédagogique
Sylvie Houée, assistante de formation

contact3s@greta-vdl.fr
02 47 21 00 22
02 47 21 00 32

<p>Vous êtes en CDI ou en CDD</p>	<p>La formation est accessible dans le cadre d'un CPF de Transition (ancien CIF : Congé Individuel de Formation). Les salariés en CDI peuvent faire la demande d'un CPF de transition professionnelle pour engager une formation de reconversion professionnelle sous réserve qu'ils réunissent les conditions. Il faut d'abord contacter TRANSITION PRO https://www.transitionspro-cvl.fr/ Tél. : 02 38 49 35 35 à Orléans. Ils ont une antenne à Tours.</p> <p>Il est recommandé de demander l'accompagnement d'un CEP. 70% des dossiers acceptés ont été suivi par un CEP https://www.infocep.fr/</p>
<p>Vous êtes Salarié ou demandeur d'emploi</p>	<p>Vous souhaitez utiliser votre Compte personnel de formation – CPF</p>  <p>Depuis janvier 2019, chaque actif du secteur privé dispose d'un CPF affiché en euros. Le taux de conversion est de 15 € par heure, fixé par décret par l'Etat. Depuis octobre 2019, les comptes sont totalement en euros. Rendez-vous sur https://www.moncompteformation.gouv.fr/</p>
<p>Vous êtes salariés de la fonction publique</p>	<p>La demande doit être faite auprès de votre administration</p>
<p>Vous êtes demandeur d'emploi</p>	<p>Le projet doit être envisagé avec votre conseiller France Travail <u>avant de nous contacter pour un rendez-vous.</u> Si le projet est validé, nous vous recevrons pour des tests écrits, un entretien puis l'établissement d'une offre de prestation. Les moins de 26 ans peuvent s'adresser à leur conseiller Mission Locale. Il est recommandé d'avoir vérifié son projet professionnel à l'occasion, par exemple, d'une expérience, d'une immersion en milieu professionnel ou d'un stage de construction de projet professionnel.</p>
<p>Vous souhaitez une formation en alternance apprentissage ou contrat de professionnalisation</p>	<p>Vous devez entamer des démarches auprès des employeurs qui vous intéressent. Attention, les employeurs du secteur public (crèches non privées et écoles publiques) ne peuvent pas contracter de contrat de professionnalisation, seulement des contrats d'apprentissage. Pour en savoir plus : <u>Découvrir l'alternance Le Portail de l'Alternance (emploi.gouv.fr)</u> Rappel : cette formation est ouverte à l'apprentissage à la condition de posséder un 1^{er} diplôme de niveau CAP ou plus Si un employeur souhaite vous embaucher (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), nous pouvons ouvrir un dossier formation et vous accompagner dans votre démarche. Des entreprises confient au Greta la sélection de leurs candidats pour les contrats d'apprentissage. Vous pouvez nous contacter si vous voulez postuler.</p>
<p>Vous souhaitez financer vous-même votre formation</p>	<p>Vous pouvez venir nous rencontrer lors des informations collectives que nous mettons en place entre février et septembre de chaque année. Vous pouvez aussi nous contacter pour prendre un rendez-vous individuel. Nous vous ferons passer un positionnement écrit et un entretien de motivation avant d'établir une offre de prestation.</p>

Le + Qualité du Greta

Avec le réseau de la formation professionnelle de l'académie d'Orléans- Tours, le GRETA Val de Loire est labellisé Eduform / certifié Qualiopi * (BOEN n°49 du 24 décembre 2020).

*champ de la formation continue, de la VAE et du bilan de compétences (audit d'extension à l'apprentissage prévu en octobre 2021)